

**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE PRODUITS
LAIERS**

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

RAPPORT et CONCLUSIONS

Commissaire Enquêteur Alain PAULET

18 Janvier 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE
PRODUITS LAITIERS

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

Enquête menée du lundi 14 novembre 2022 au mardi 27 décembre 2022 au titre des installations classées soumises à autorisation pour la protection de l'environnement. Elle concerne le développement de l'activité de conditionnement de produits laitiers de la Société LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne au lieu-dit « Theix », sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Commissaire enquêteur : Alain PAULET, Ingénieur GRDF retraité

Plan du rapport.

1. Généralités :

- 1.1. Préambule
- 1.2. Objet de l'enquête
- 1.3. Cadre juridique
- 1.4. Contexte
- 1.5. Composition du dossier

2. Organisation et déroulement de l'enquête :

- 2.1. Désignation du Commissaire enquêteur
- 2.2. Prise de connaissance du dossier
- 2.3. Visite des lieux
- 2.4. Déroulement de l'enquête
- 2.5. Information du public
- 2.6. Participation du public
- 2.7. Clôture de l'enquête

3. Etude du dossier

- 3.1. Avis de l'autorité environnementale
- 3.2. Concertation préalable
- 3.3. Observations des personnes publiques associées
- 3.4. Etude d'impacts et enjeux environnementaux
- 3.5. Etude de danger
- 3.6. Observations du public
- 3.7. Réponse de SLVA au PV des Observations recueillies
- 3.8. Commentaires du commissaire enquêteur

1. Généralités :

1.1. Préambule

Je soussigné Alain PAULET, domicilié, à 63200 MOZAC et désigné par la Présidente du Tribunal Administratif en date du 6 octobre 2022 pour conduire l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation de développement d'activité de conditionnement de produits laitiers présentée par la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne.

Vu le code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, parties réglementaires et administratives,

Vu l'ordonnance 2016-1060 portant réforme des procédures

Vu le dossier présenté par la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne destiné à l'information et à la participation du public,

Vu les documents annexés à la demande,

Vu l'existence d'une évaluation environnementale, d'une étude d'impact et d'une étude de dangers dans le dossier,

Vu l'avis de l'autorité environnementale,

Vu les différents avis,

Vu ma nomination en tant que commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand en date du 6 octobre 2022.

Expose ce qui suit :

1.2. Objet de l'enquête

L'enquête menée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement porte sur la demande de développement de l'activité de conditionnement de produits laitiers de la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne au lieu-dit « Theix », sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, Puy de Dôme.

1.3. Cadre juridique

Le dossier est présenté au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; l'établissement actuel relève du régime de demande d'autorisation préfectorale selon les rubriques 3642-3 et 4130-2a du code de l'environnement.

Il est à ce titre soumis à enquête publique.

1.4. Contexte

La SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne est une SICA (Société Coopérative Anonyme d'Intérêt Collectif Agricole) filiale de la coopérative agricole TERRA LACTA et son activité principale est la réception, le traitement et le conditionnement de lait.

Actuellement, 266 500 litres/jour soit 110 millions de litres/an sont conditionnés sur le site. Le projet de développement de l'activité correspondra au conditionnement de 870 500 litres/jour soit 200 millions de litres/an.

La société emploie au total 165 salariés. Elle a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 107 millions d'euros.

La zone d'implantation de SLVA est conforme au zonage du plan d'urbanisme communal de la commune de Saint-Genès-Champanelle (Zones UJ et UD pour la laiterie elle-même et Zone A pour la station de prétraitement des eaux usées).

Le siège social de SLVA est à Theix Commune de Saint-Genès-Champanelle, ainsi que son siège administratif.

Le projet de développement du conditionnement des produits laitiers ne prévoit pas de modifications des outils de production (mais une augmentation du volume d'eau du process) et la construction d'un nouveau bâtiment de stockage suite au projet de mise en place d'une installation de sprinklage pour la protection incendie.

La SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE justifie ses capacités techniques et financières pour mener à bien un tel projet du fait de son adossement à la Coopérative TERRA-LACTA.

Elle possède la maîtrise foncière des terrains.

1.5. Composition du dossier

Le dossier présenté à l'enquête publique comporte les pièces suivantes numéroté de 1 à 5 :

Pièce 1 : Avis de l'Autorité Environnementale.

Pièce 2 : Mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Pièce 3 : Concertation préalable, avis du préfet indiquant qu'elle n'a pas eu lieu.

Pièce 4 : Dossier de demande d'autorisation environnementale.

Pièce 5 : Dossier de demande d'autorisation environnementale (Annexes et plans).

La demande d'autorisation environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'Autorité Environnementale ont été réalisés pour le compte de SLVA par le bureau d'études GES - SEC en dates d'Octobre 2021 et Juillet 2022.

2. Organisation et déroulement de l'enquête :

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Organisateur de l'enquête, le préfet du puy de dôme a demandé en date du 30 septembre 2022 à la Présidente du tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur en indiquant un délai prévisionnel d'enquête en novembre – décembre 2022. J'ai été nommé le 6/10/2022 par décision No E22000083/63 du tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête.

2.2. Prise de connaissance du dossier

Un extrait numérique du dossier m'a été adressé par le tribunal administratif pour une première approche me permettant d'appréhender les conditions de l'enquête avant de donner mon consentement. L'ensemble du dossier ainsi que les annexes m'a été ensuite adressé par la préfecture.

Après avoir pris connaissance du dossier et contacté la mairie de Saint-Genès-Champanelle, nous avons fixé en concertation avec les services de la préfecture les dates prévisionnelles de l'enquête.

2.3. Visite des lieux

A ma demande j'ai rencontré Mme Caroline PICAUD, responsable d'exploitation SLVA et LMA et Mme Cynthia VILLEREGNIER (Chargée de Mission Environnement et Patrimoine) de TERRA-LACTA, en charge du dossier, le 8 novembre 2022 sur le site de SLVA à Saint-Genès-Champanelle. J'ai effectué la visite complète des lieux à cette occasion et demandé à préciser certains points. Les installations de SLVA sont implantées sur une zone en bordure nord du hameau de Theix de la commune de Saint-Genès-Champanelle.

2.4. Déroulement de l'enquête

Les permanences se sont tenues dans la salle de réunion de la mairie de Saint-Genès-Champanelle, réservée pour l'enquête. Le dossier a été tenu à la consultation du public pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Pour favoriser la participation du public en dehors de la semaine, j'ai organisé une des permanences un samedi matin, au cours duquel la mairie est ouverte.

En concertation avec la préfecture et la mairie de Saint-Genès-Champanelle, les permanences ont été fixées :

- Lundi 14 novembre 2022 de 14h à 17h pour l'ouverture de l'enquête
- Samedi 26 novembre 2022 de 9h à 12h
- Vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h
- Jeudi 8 décembre 2022 de 14h à 17h
- Jeudi 15 décembre 2022 de 15h à 18h
- Mardi 27 décembre 2022 de 14h à 17h pour la clôture de l'enquête.

2.5. Information du public

L'information par voie réglementaire a été effectuée conformément aux règles de l'enquête publique. L'avis d'enquête publique a été publié sur les éditions de la Montagne et du Semeur hebdo, le 28 Octobre 2022 et rappelé le 18 Novembre 2022 (Cf. Annexe 1). L'avis de prolongation de l'enquête publique a été publié sur les éditions de La Montagne et du Semeur Hebdo, le 9 Décembre 2022 (Cf. Annexe 1).

L'affichage réglementaire sur les lieux a été apposé à Saint-Genès-Champanelle en façade de la mairie, ce que j'ai pu constater, et à l'initiative du maire, l'avis d'enquête publique a été également affiché dans le village de Theix sur un panneau d'information de la commune.

Les villes de Saint-Genès-Champanelle, Chanonat, Romagnat, Ceyrat et Aydat ont affiché l'avis d'enquête selon les certificats joints (Cf. Annexe 2).

De plus Le quotidien La Montagne a publié un article au sujet de l'Enquête publique le Mercredi 21 Décembre 2022 (Cf. Annexe 3).

La publication numérique du dossier a été réalisée sur le site de la préfecture.

Le maire de Saint-Genès-Champanelle a relayé ou fait relayer autant que possible l'avis d'enquête sur d'autres media (site internet et page Facebook de la commune).

2.6. Participation du public

Pour compléter l'information du public une prolongation de l'enquête publique du 15 au 27 décembre 2022 a été décidé, suite à ma demande, avec la tenue d'une réunion d'information publique le 22 décembre 2022 à 19h00 à la Maison des Associations de Saint-Genès-Champanelle (CR Cf. Annexe 4) et une permanence le 27 Décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

2.7. Clôture de l'enquête

J'ai procédé à la clôture de l'enquête le jeudi 27 décembre 2022 à 17 heures. J'ai clos le registre et pris possession de celui-ci et du dossier complet.

3. Etude du dossier :

3.1. Avis de l'autorité environnementale

Sous la référence 2022-ARA-AP 1368, l'autorité environnementale a donné un avis le 29/07/2022.

3.2. Concertation préalable

Selon l'article 123-12 du code de l'environnement, il n'y a pas eu de concertation préalable.

3.3. Observation des personnes publiques associées

- **Avis de la Commune de Saint-Genès-Champanelle :**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10/01/2023 la commune de Saint-Genès-Champanelle a délibéré en confirmant le soutien du Conseil Municipal au maintien de l'activité sur le site avec des remarques et réserves (Cf. annexe 5).

- **Avis de Clermont Auvergne Métropole :**

Par courrier de la Direction du Cycle de l'Eau, en date du 19/12/2022 adressé à Monsieur le Préfet et reçu par moi-même le 18/01/23, de Clermont Auvergne Métropole celle-ci ne fait pas d'objection à l'augmentation de la production de lait de SLVA avec un certain nombre de remarques (Annexe 8).

3.4. Etude d'impacts et enjeux environnementaux :

- **Cadre de vie :**

En matière de **trafic routier**, comme suite aux demandes de l'Autorité environnementale, la description de l'origine des laits a été faite et la circulation des poids lourds pour SLVA va passer de 40 à 80 camions par jour sachant que cela représentera environ 9 % du trafic PL actuel au lieu de 4,3 % actuellement.

En ce qui concerne les données aérologiques utilisées avec une Rose des vents qui provient de la station METEO de Clermont-Ferrand, SLVA a indiqué que c'était la station la plus proche que METEO France pouvait fournir.

En ce qui concerne **la qualité de l'air**, les éléments concernant l'évaluation des rejets atmosphériques pour les installations techniques et la fabrication des bouteilles plastiques ont été fournis par SLVA suite à la demande de l'Autorité Environnementale et le volume de bouteilles fabriquées va augmenter.

Pour ce qui est des **nuisances sonores**, des travaux en 2022 ont été effectués par SLVA sur les installations techniques, avec en particulier l'implantation d'un portail acoustique à l'est du site, côté habitations du hameau de Theix ainsi que l'insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement ce qui devrait diminuer les nuisances sonores. Les nuisances liées au doublement du trafic PL (80 au lieu de 40/jour) devrait quand même être limité compte tenu que cela représentera que 9 % du trafic global au niveau du hameau de Theix, mais celles-ci seront notablement augmentées sur la RD 96 (Route de Nadaillat) traversant le site.

Pour ce qui est des **nuisances olfactives**, compte tenu que les doses d'exposition des populations voisines ne peuvent être facilement quantifiées, les éléments fournis par SLVA indiquent qu'il n'y aura pas d'augmentation des nuisances olfactives qui sont dues essentiellement à la station de prétraitement biologique qui est éloignée des habitations.

Compte tenu du stockage des boues déshydratées et compressées sur le site de la station de prétraitement, afin de limiter les nuances olfactives, une étude devra être réalisée afin de faire en sorte que les boues déshydratées et compressées soient à l'abri des intempéries (bâchage par exemple, .)

- **Ressource en eau :**

En qui concerne le **contexte hydrologique**, les paramètres physicochimiques et écologiques de la rivière Auzon entre Chanonat et Cournon d'Auvergne sont extraits du SDAGE Loire-Bretagne de 2015, mais n'ont pas été actualisées, suite à la demande de l'Autorité Environnementale avec le SDAGE Loire-Bretagne de 2022. Ces paramètres indiquent une mauvaise qualité de la rivière Auzon. Ces derniers mériteraient d'être déterminés pour le tronçon Theix – Chanonat.

Pour ce qui est des prélèvements des eaux souterraines, le niveau de la nappe est surveillé conjointement avec Clermont-Auvergne Métropole et le Syndicat des eaux d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont-Ferrand conformément à la convention tripartite signée le 20/04/2021 entre les 3 intervenants au niveau des prélèvements d'eau potable. *Compte tenu du volume prélevé par SLVA qui va passer de 200 000 m³/an à 360 000 m³/an avec l'augmentation de la production de litres de lait, il est nécessaire de réaliser une étude diagnostic de la ressource en eau et en fonction de cela d'actualiser cette convention afin que la surveillance soit renforcée dans le cas d'une baisse significative du niveau de la nappe et que, les prélèvements soient réservés en priorité aux deux collectivités qui assurent la distribution d'eau potable.*

A noter un point important qui est la baisse de la consommation de SLVA en eau potable qui est passée de 2,4l/litre de lait produit en 2013 à 1,8l /litre de lait produit actuellement. De plus, SLVA indique dans son dossier qu'elle va s'engager dans la convention PURE de la Préfecture.

En ce qui concerne les **rejets aqueux**, la gestion des eaux usées et pluviales est en séparatif et la réfection des réseaux est en cours. Il serait opportun, comme le demande l'Autorité Environnementale, de localiser les différents désordres sur des plans plus détaillés que l'indication de zones dont a fait part SLVA.

Pour les **eaux usées et pluviales**, l'origine des rejets ont été détaillés et le suivi de la consommation d'eau concernée par les lavages et nettoyages par rapport au volume de lait produit a été mise en place et des sous-compteurs doivent encore être installés. *De plus, comme le demande l'Autorité environnementale, il faut que les travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales soient réalisés avant l'augmentation de la production (Planning SLVA : Fin des travaux prévus en 2024).*

- **Milieux naturels et biodiversité :**

Les enjeux des zones concernées ont été décrits et l'étude des incidences NATURA 2000 a été complétée, comme le demande l'Autorité Environnementale.

- **Gestion des déchets :**

SLVA dans son dossier a indiqué les quantités actuelles et futures ainsi que les modalités de stockage et traitement. Le dimensionnement du site et de la station de prétraitement des effluents apparaît suffisant d'après l'Autorité Environnementale, mais mériterait d'être vérifié plus précisément. A noter le doublement du trafic à ce sujet : 1PL/jour à 2 PL/jour pour l'enlèvement des déchets.

- **Bilan Carbone et émissions de gaz à effet de serre :**

En ce qui concerne le **bilan Carbone**, pour les installations techniques et en particulier pour l'énergie, celui-ci est détaillé et montre bien le doublement des consommations d'électricité et de gaz sans modifications des installations. *Par contre concernant l'accroissement du trafic PL (passage de 40 PL/jour à 80 PL/jour), le bilan n'est donné que statistiquement pour un PL et un VL.*

Pour les **émissions de gaz à effet de serre**, les chaudières fonctionnent au gaz naturel et un tableau présente seulement les émissions GES pour les différents combustibles, mais pas de bilan suite à l'augmentation du lait produit.

3.5. Etude de dangers

- **Risque incendie du site :**

Des travaux sont prévus par SLVA dans le cadre de l'amélioration de la Défense incendie :

- Réorganisation des stockages des emballages en les centralisant dans le local dédié construit au niveau de l'entrepôt de stockage des produits finis situé de l'autre côté de la RD 96.
- Installation de Sprinklage au niveau du bâtiment de production et du tunnel de transport.
- Bassin de rétention de 1200 m3 en amont de la station de prétraitement biologique au niveau de celle-ci.

Il faut impérativement que ces travaux soient effectués avant l'augmentation de la production de lait alors qu'ils ne sont prévus qu'en 2024 (Planning Travaux SLVA)

- **Risque incendie de forêt :**

Des travaux sont prévus par SLVA dans le cadre de l'amélioration de la Défense incendie :

- Aménagement de la réserve d'eau potable de 150 m3
- Création d'une réserve d'eau mutualisée avec la déchetterie de Clermont Auvergne Métropole de 120 m3.
- Création d'une réserve incendie avec 3 réservoirs souples de 720 m3

Il faut impérativement que ces travaux soient effectués avant l'augmentation de la production de lait alors qu'ils ne sont prévus qu'en 2024 (Planning Travaux SLVA)

- **Fuite d'AMMONIAC :**

Compte tenu des installations en place, les modélisations réalisées indiquent qu'aucune zone toxique n'est perceptible au niveau du sol. Toutefois, en ce qui concerne les données aérologiques utilisées avec une Rose des vents qui provient de la station METEO de Clermont-Ferrand, SLVA a indiqué que c'était la station la plus proche que METEO France pouvait fournir.

3.6. Observations du public

Un grand nombre de riverains du hameau de Theix et des membres de l'Association Saint-Genès-Environnement ont fait des observations lors des permanences. Celles-ci ont été reportées par mes soins sur le registre d'enquête déposé en mairie. De plus, l'Association Saint-Genès-Environnement, la Fédération de Pêche du Puy de Dôme, l'APPMA des 4 sources, SMVVA, SIAVA et une trentaine de riverains de Theix ont envoyé leurs observations sur l'adresse électronique dédiée en préfecture. Des courriels de membres de l'Association Atelier de gauche du canton de Beaumont et de la CLCV Puy de Dôme me sont parvenus par l'intermédiaire de mon adresse électronique personnelle. Ensembles des courriers (Cf. Annexe 3). Procès-Verbal des observations (Cf. annexe 6).

3.7. Réponse de SLVA au PV des Observations : (Cf. annexe 7)

Comme suite au Procès-Verbal des observations recueillies et remis à SLVA le 5/1/2023, cette dernière a répondu le 23/01/2023 et a précisé que :

- Pour les prélèvements d'eau, elle se limiterait en termes d'autorisation demandée à **234 000 m3/an pour 130 millions de l de lait produit/an** (avec 870 000 l maximum de lait produit/jour) avec une moyenne des prélèvements d'eau de **850 m3/jour** et avec des pointes à **1100 m3/jour** pour **12 jours/an** correspondantes à des jours avec interruption de la production ou/et des productions multiples nécessitant plus de lavages.
- Pour la circulation routière, compte tenu de la nouvelle demande d'autorisation à 130 millions de l de lait produit, la circulation journalière des Poids Lourds passeraient de 40 à 50 PL/jour.
- Pour les effluents, en ce qui concerne la capacité de la station de pré-traitement les flux futurs respecteront les valeurs limites de rejet prévus par la convention de rejet avec le SIAVA et en ce qui concerne les nuisances olfactives, SLVA a prévu de mandater en 2023 une société spécialisée pour vérifier les niveaux d'odeurs au droit des riverains les plus proches.
- Pour les nuisances sonores SLVA a fait mesurer à l'est du site le bruit qui a diminué de 7,7dB en période diurne et 8,4 dB en période nocturne suite à l'installation du portail acoustique.

3.8. Commentaires du commissaire enquêteur.

D'un abord très technique, le dossier présenté à l'enquête est complet et ses annexes permettent de répondre en partie aux problèmes évoqués. Le mémoire de SLVA, en réponse de l'avis de l'Autorité Environnementale, reprend en partie les demandes de celle-ci. Toutefois la présentation aurait gagné à plus de lisibilité et d'ergonomie. Les éléments de réponse de SLVA au PV des Observations seront à prendre en compte dans l'analyse du dossier à savoir une demande d'autorisation de la production de lait à **130 millions de l/an** et des prélèvements d'eau à **234 000 m3/an** (Cf. mémoire en réponse du PV des observations en annexe 8).

Toutefois, concernant :

- La Défense Incendie : actuellement elle n'est pas suffisante et doit être renforcée.
- Les réseaux d'eaux pluviales et usées : ceux-ci doivent être réfectionnés compte tenu des dysfonctionnements antérieurs.
- La ressource en eau : l'augmentation des prélèvements doit être prise en compte dans l'analyse globale des prélèvements avec ceux concernant l'eau potable des 2 collectivités.
- La station de pré-traitement des eaux usées : le traitement des boues doit être amélioré et sa capacité vérifiée.
- Le Bilan carbone et les Emissions de Gaz à effet de Serre : ceux-ci ne sont pas assez détaillés.

A MOZAC le 18 janvier 2023



Alain PAULET, le commissaire enquêteur.

Documents en annexe :

- *6 feuillets publications presse. (Cf. Annexe 1).*
- *5 certificats d'affichage, Saint-Genès-Champanelle, Aydat, Chanonat, Romagnat et Ceyrat (Cf. Annexe 2).*
- *Courriers reçus sur les adresses électroniques de la Préfecture, des mairies de Saint-Genès-Champanelle et d'Aydat, et de l'adresse électronique personnel du Commissaire Enquêteur (Cf. Annexe 3).*
- *Compte-rendu de la réunion d'information publique du 22 décembre 2022(Cf. Annexe 4)*
- *Avis de la commune de Saint-Genès-Champanelle (Cf. Annexe 5).*
- *Procès-verbal de synthèse des observations recueillies (Cf. Annexe 6).*
- *Réponse de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne au PV de synthèse (Cf. Annexe 7).*
- *Avis de Clermont Auvergne Métropole (Cf. Annexe 8).*

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT
DE PRODUITS LAITIERS**

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

L'enquête menée du 14 novembre au 27 décembre 2022 est conduite au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle concerne une demande d'autorisation pour un projet de développement d'activité du conditionnement de produits laitiers à Theix, commune de Saint-Genès-Champanelle, Puy de Dôme.

Au cours de l'enquête concernant le projet, les remarques du public, les éléments résultant de l'étude du dossier, les avis des personnes publiques et les différents entretiens en cours d'enquête me permettent de porter un jugement et d'émettre un avis. La présentation de ces éléments figure dans mon rapport du 18 janvier 2023.

Le dossier réalisé par le bureau d'étude GES-SEC et présenté à l'enquête par le pétitionnaire est bien détaillé. Ce dossier est très technique. Son approche pourrait sembler malaisée pour une présentation au public, mais il répond en grande partie aux problématiques du projet présenté avec une abondance de pièces annexes.

1. Société Laitière des Volcans d'Auvergne et le projet

Filiale de la Coopérative agricole TERRA-LACTA, SLVA qui est une Société Coopérative Anonyme d'Intérêt Agricole, assure le conditionnement de produits laitiers et l'activité laitière existe sur le site depuis plus de 20 ans. L'objet de la demande est d'obtenir l'actualisation de l'Arrêté Préfectoral d'Octobre 1999 pour l'exploitation en cohérence avec la capacité de production du site à savoir 870 500 litres/jour en pointe et 200 millions de litres/an portés à 130 millions de litres/an par SLVA dans sa réponse du 17/01/2023 au PV des Observations.

La capacité technique et financière de SLVA à mener ce projet semble adaptée compte tenu de son adossement (Filiale) à TERRA-LACTA qui s'étend sur 18 départements de l'Ouest et du Centre de la France.

2. La compatibilité avec les documents

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme et autres plans et schémas dont il relève.

3. Les Etudes d'impact et de danger sont détaillées et tous les sujets sont abordés

Concernant le **Cadre de Vie**, l'impact le plus important sera l'augmentation du trafic Poids Lourds même si cela ne représentera que 9% du trafic global avec un impact beaucoup plus important sur la RD 96 (Route de Nadaillat) qui traverse le site.

L'impact paysager des constructions est dilué dans l'ensemble des bâtiments déjà présents sur le site.

Pour ce qui est des **prélèvements des eaux souterraines**, le niveau de la nappe est surveillé conjointement avec Clermont-Auvergne Métropole et le Syndicat des eaux d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont-Ferrand conformément à la convention tripartite signée le 20/04/2021 entre les 3 intervenants au niveau des prélèvements d'eau potable.

En ce qui concerne les **rejets aqueux**, la gestion des eaux usées et pluviales est en séparatif et la réfection des réseaux est en cours. Il serait opportun, comme le demande l'Autorité Environnementale, de localiser les différents désordres sur des plans plus détaillés que l'indication de zones dont a fait part SLVA.

Pour ce qui est du **bilan Carbone** et des **émissions de gaz à effet de serre**, des données seulement statistiques ont été fournies.

En ce qui concerne la **Défense Incendie**, compte tenu de la situation actuelle, des travaux de renforcement sont prévus.

4. Publicité de l'enquête

Elle a été faite selon les exigences réglementaires, les conditions d'accueil en permanence étaient bonnes.

5. Observations

Un certain nombre de riverains du hameau de THEIX, des membres de l'Association Saint-Genès-Environnement et des habitants de Saint-Genès-Champanelle se sont déplacés pour consulter le dossier en mairie ou rencontrer le commissaire enquêteur. Le nombre de consultations du dossier par internet n'est pas communiqué. Une trentaine de courriels et courriers des riverains m'ont été transmis via le site internet de la Préfecture et certains directement sur mon adresse électronique personnelle.

De plus en termes de communication supplémentaire :

- Une réunion d'information publique a eu lieu le 22/12/2022 à la Maison des Associations de Saint-Genès-Champanelle avec une quarantaine de participants.
- Un article du quotidien La Montagne, au sujet du projet de SLVA, est paru le 20/12/2022 sur son site internet et le 21/12/2022 dans l'édition papier.
- Un reportage de FR3 Auvergne a été diffusé le 22/12/2022 au sujet du projet de SLVA.

Comme suite au Procès-Verbal des observations recueillies et remis à SLVA le 5/1/2023, cette dernière a répondu le 23/01/2023 et a précisé que :

- Pour les prélèvements d'eau, elle se limiterait en termes d'autorisation demandée à **234 000 m³/an** pour **130 millions de l de lait produit/an** (avec 870 000 l maximum de lait produit/jour) avec une moyenne des prélèvements d'eau de **850 m³/jour** et avec des pointes à **1100 m³/jour** pour **12 jours/an** correspondantes à des jours avec interruption de la production ou/et des productions multiples nécessitant plus de lavages.
- Pour la circulation routière, compte tenu de la nouvelle demande d'autorisation à 130 millions de l de lait produit, la circulation journalière des Poids Lourds passeraient de 40 à 50 PL/jour.

- Pour les effluents, en ce qui concerne la capacité de la station de pré-traitement les flux futurs respecteront les valeurs limites de rejet prévus par la convention de rejet avec le SIAVA et en ce qui concerne les nuisances olfactives, SLVA a prévu de mandater en 2023 une société spécialisée pour vérifier les niveaux d'odeurs au droit des riverains les plus proches
- Pour les nuisances sonores SLVA a fait mesurer à l'est du site le bruit qui a diminué de 7,7dB en période diurne et 8,4 dB en période nocturne suite à l'installation du portail acoustique

6. Avis des personnes publiques

- L'autorité environnementale a donné un avis le 29/07/2022 avec un certain nombre de recommandations afin de limiter l'impact environnemental du projet.
- La Commune de Saint-Genès-Champanelle a confirmé le soutien du Conseil Municipal au maintien de l'activité sur le site avec des remarques et réserves par délibération de celui-ci du 10 Janvier 2023.
- Par courrier de la Direction du Cycle de l'Eau, en date du 19/12/2022 adressé à Monsieur le Préfet et reçu par moi-même le 18/01/23, de Clermont Auvergne Métropole, celle-ci ne fait pas d'objection à l'augmentation de la production de lait de SLVA avec un certain nombre de remarques.

Compte tenu,

Du projet et du dossier présenté,
 De l'expérience et de la capacité financière de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne au travers de la Coopérative TERRA LACTA,
 De l'avis de l'Autorité Environnementale,
 Des impacts sur l'environnement et des mesures envisagées pour en limiter les effets,
 Du renforcement prévu de la Défense Incendie,
 De la réfection prévue des réseaux d'eaux usées et pluviales
 Des observations formulées au cours de l'enquête,
 De l'avis du Conseil Municipal de Saint-Genès-Champanelle,
 De l'avis de Clermont Auvergne Métropole,
 De la réponse de SLVA au Procès-verbal des observations recueillies,

J'émet un avis favorable au Projet de Développement d'Activité du Conditionnement de Produits laitiers de la SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE du Département du PUY DE DOME avec les réserves suivantes :

- *Compte tenu de la carence actuelle des moyens dédiés à la Défense Incendie sur le site et du planning des travaux de renforcement prévus par SLVA par rapport à un incendie du site et aux incendies de forêts, ceux-ci devront être effectués avant l'augmentation de la production de lait.*
- *Compte tenu de la situation actuelle des eaux usées et pluviales, des nombreux dysfonctionnements antérieurs ayant provoqués la pollution de la rivière Auzon, du planning des travaux de réfection prévu par SLVA et comme le demande l'Autorité environnementale, il faut que les travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales soient réalisés avant l'augmentation de la production de lait.*

- **Compte tenu,**
 - *De l'état actuel et de l'évolution du niveau des nappes phréatiques, en particulier de celle de Tourtour, du fait de la faible pluviométrie de ces dernières années et de l'élévation des températures moyennes,*
 - *De l'augmentation du volume d'eau prélevé par la Société Laitière des Volcans d'Auvergne (200 000 m³/an actuellement, portée suite à l'extension initialement demandée de la production de litres de lait à 360 000 m³/an (1,8 l d'eau utilisée par litre de lait produit), mais demande d'autorisation initiale à 400 000 m³/an ramenée à 234 000 m³/an pour 130 millions de l de lait produits dans la réponse de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne du 23/01/2023 au PV de synthèse des Observations,*
 - *De la convention tripartite avec Clermont-Auvergne Métropole et le Syndicat des eaux d'Issoire et de la banlieue sud de Clermont-Ferrand,*

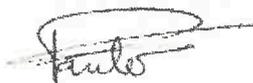
Cette convention devra avant l'augmentation prévue de la production de lait :

- ✓ *Être actualisée en termes de prélèvements autorisés après la réalisation d'une étude diagnostic (certains éléments transmis par la Société Laitière des Volcans d'Auvergne dans sa réponse du 23/01/2023 au PV des Observations à valider) des différents prélèvements et de l'état de la nappe phréatique.*
- ✓ *Préciser que la surveillance sera renforcée dans le cas d'une baisse significative du niveau de la nappe et que les prélèvements seront réservés en priorité aux deux collectivités qui assurent la distribution d'eau potable.*

De plus, la Société Laitière des Volcans d'Auvergne qui a diminué son utilisation d'eau par litre de lait produit doit continuer dans ce sens et donner des objectifs dans le futur à ce sujet.

- *Compte tenu du stockage des boues sur le site de la station de prétraitement et afin de limiter les nuances olfactives, une étude devra être réalisée afin de faire en sorte que ces boues déshydratées et compressées soient à l'abri des intempéries (bâchage par exemple, ...). De plus la capacité de traitement de la Station de pré-traitement devra être vérifiée par rapport à l'augmentation de la production de lait (éléments transmis par SLVA dans sa réponse du 23/01/2023 au PV des Observations à valider).*

A Mozac le 23/01/2023



Le commissaire enquêteur, Alain PAULET.

**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE
PRODUITS LAITIERS**

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

ANNEXE 1 – PUBLICATIONS PRESSE

Avis d'obseques / Annonces classées

MONTPELLIER (Hérault)
 La famille MICHE
 vous fait part du décès de
Monsieur Jean MICHE
 survenu le 5 décembre 2022.
 La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 12 décembre 2022, à 11 h 30, au complexe funéraire de Montpellier Crommont.
 Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

SAINT-PIERRE-LA-PRUGNE (Loire)
 Christiane ARCHIMBAUD, son épouse ;
 Nodéga, sa fille ;
 Sa sœur et ses frères ;
 Parents et amis
 vous font part du décès de
Monsieur Gérard ARCHIMBAUD
 La cérémonie aura lieu le mardi 12 décembre 2022, à 10 h 30, en l'église de Juré (Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 PF Colombat, (04.77.65.05.22).
 Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

AVIS DE DÉCÈS

**AVIS DE DÉCÈS
 CELES-SUR-DUROLE**
 M. Jean-Jacques BOURNEL, son époux ;
 Ses enfants, Thomas et Vincent,
 Ainsi que toute sa famille
 ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Sylvie BOURNEL
 survenu le 3 décembre 2022.
 Selon la volonté de la défunte, la crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.
 PF Theuil et Fils, Châbrelou-Le Monneret.

REMERCIEMENTS

MARIGNUES
 La famille de
Dominique TIXIER
 dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie témoignées lors de son décès, vous remerciant sincèrement de vous être associés à sa peine.

HAUTE-LOIRE
 Retrouvez nos avis sur
lamontagne.fr
 et
dansnoscoeurs.fr
 Pour nous contacter
obseques@centrefrance.com

CHAMBEZON
 M. René DARCELIER (†) ;
 Mme Geneviève CORNET (†) ;
 Et toute la famille
 vous font part du décès de leur neveu
Monsieur Jean-Claude PRIEUR
 décédé le 5 décembre 2022, à l'âge de 71 ans.
 La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Chambezon, le lundi 12 décembre 2022, à 14 h 30.

Les obsèques célébrées ce jour

- Brioude**
11 h 00 : Jean-Michel ANGLADE, basilique Saint-Julien.
- Chadron**
14 h 30 : Lilian PERRUSSEL, en l'église.
- Coubon**
9 h 00 : Brigitte DUMAS, en la salle de la cure.
- Loussonne**
14 h 30 : Pierre VOLLE, en l'église.
- Lavoûte-Chilhac**
14 h 30 : Olivier BISCARRAT, en l'église.
- Le Puy-en-Velay**
14 h 30 : Fabienne PEYRON, en l'église des Carmes.
- Monlet**
14 h 30 : Marie MONATTE, en l'église.

CARNET SERVICES OBSEQUES

- POMPES FUNÈRES BONNET**
- 43100 Brioude - Tél. 04.71.74.90.73
Funérarium - Marbrerie funéraire
Contrats obsèques - Devis gratuits
- POMPES FUNÈRES MONITRON**
Organisation obsèques - Chambres funéraires
Marbrerie - Entretien sépulture
Magasin funéraire
- 43300 Langeac - Tél. 04.71.77.00.93
- POMPES FUNÈRES SOLEILHAC**
- Brioude - Tél. 04.71.74.97.73 et 06.76.36.44.71
- Paulhaguet - Tél. 04.71.78.67.25
- Brassac-les-Mines - Tél. 04.73.54.38.17

POMPES FUNÈRES

PUY-DE-DÔME
ANNONCES LÉGALES
 Retrouvez nos avis sur lamontagne.fr
 et dansnoscoeurs.fr
 Pour nous contacter
obseques@centrefrance.com
 04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Ville de Thiers
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
 Section 1 : Identification de l'acheteur
 Nom complet de l'acheteur : Mairie de Thiers
 Type de l'unité nationale d'identification : Sret
 N° National d'identification : 2163049030001
 Code Postal : 63300
 Ville : Thiers
 Groupement de commandes : Non
 Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de consultation :
 Lien vers le profil d'acheteur : <https://mairie-thiers.centrefr.com>
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
 Correlé : Charbonnier Pauline
 email : achats-public@thiers.fr - Tél : 04.73.80.88.80.
 Section 3 : Procédure
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.
 Condition de participation :
 Affilié à un secteur professionnel - conditions / moyens de preuve : Conformément au règlement de consultation.
 Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Conformément au règlement de consultation.
 Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Conformément au règlement de consultation.
 Technique d'achat : Accord-cadre.
 Date et heure finales de réception des plis : 04 Janvier 2023 à 12:00.
 Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
 Réduction du nombre de candidats : Non.
 Possibilité d'attribution sans négociation (limitation sur le base de l'offre la plus basse) : Oui.
 L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
 Modification des catégories d'acheteurs intervenant : Commune.
 Section 4 : Identification du marché.
 Intitulé du marché : Réalisation d'analyses d'auto-surveillance et d'auto-contrôle des eaux.
 CPV - Objet principal : 71620000.
 Type de marché : Services.
 Description succincte du marché : Réalisation des analyses d'auto-contrôle des eaux destinées à la consommation humaine, et des analyses d'auto-surveillance des effluents et des boues de la principale station de traitement d'eau usées de capacité normale, et des rejets des industries ou des effluents prélevés sur les réseaux d'assainissement.
 Lien principal d'attribution du marché : Thiers.
 Durée du marché (en ans) : 4et.
 Valeur estimée hors taxes de base : 100 000 Euros.
 La consultation comporte des branches : Non.
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie de marché : Non.
 Marché allié : Non.
 Mots descripteurs : Analyses médicales, biologiques.
 Section 5 : Informations complémentaires.
 Ville obligatoire : Non.

Commune de Marsac-en-Livradois (63040)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune de Marsac-en-Livradois
 M. Michel SARRADE - Maire
 4 rue de la mairie
 63940 Marsac-en-Livradois.
 Tél : 04.73.95.80.08 - Fax : 04.73.95.66.67
 Mail : michel.sarrade@marsac-livradois.fr
 Web : <http://www.marsac-livradois.fr>
 Siret 2163041700007
 Groupement de commandes : Non
 Principales activités du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
 L'avis implique un marché public.
 Objet : Assainissement collectif : Création de réseaux séparatifs et d'un système de traitement des eaux usées au Village de Bergues - Marsac-en-Livradois
 Type de marché : Travaux
 Procédure : Procédure adaptée ouverte
 Technique d'achat : Sans objet
 Lieu d'attribution : Vieux-Bois, 63940 Marsac-en-Livradois
 Durée : 8 mois.

Description : Pose de conduites d'assainissement (375 ml eaux usées et 165ml eaux pluviales) avec raccordement des 19 branchements, création de 19 regards de visite et orifices d'une station de déposition d'une capacité de 50 équivalents-habitants.
 Détails dans le règlement de consultation.
 Lieu d'attribution provisoire : Village de Bergues - Commune de Marsac-en-Livradois (Puy de Dôme).
 Présentation divisée en deux lots : lot 1-réseaux et voirie ; lot 2 - Système de traitement.
 Classification CPV :
 Principale : 45232410 - Travaux d'assainissement
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
 Les variantes sont exigées : Non
 Lot N° 1 - Réseau Eaux Usées et Eaux Pluviales - voirie - CPV 45232410.
 Pose de conduites d'assainissement (375 ml eaux usées et 165ml eaux pluviales) avec raccordement des 19 branchements, création de 19 regards de visite.
 Réfection provisoire de la chaussée.
 Lieu d'exécution : Village de Bergues - Marsac-en-Livradois.
 Lot N° 2 - Système de traitement des Eaux Usées - CPV 45232410
 Réalisation d'une station de traitement des eaux usées domestiques de types Filtes Plantées de Roseaux à un étage, d'une capacité de 50 EH.
 Lieu d'exécution : Village de Bergues - Marsac-en-Livradois.
 Conditions de participation
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Affilié à un secteur professionnel - conditions / moyens de preuve :
 Liste et description succincte des conditions :
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature ;
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gov.fr/dci/formulaires-declaration-de-candidat>).
 Détails dans le Règlement de Consultation.
 Marché réservé : Non
 Réduction du nombre de candidats : Non
 La consultation comporte des branches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non
 Ville obligatoire : Oui
 La prise de rendez-vous se fait en prenant contact sur la plateforme ou en mail.
 Catégorisation d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
 Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Marsac-en-Livradois, Tél : 04.73.95.60.08.
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
 Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
 Révision des offres : 10/01/23 à 12:00 au plus tard.
 Ecart à la publication le : 06/12/22
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie électronique.
 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marsac-livradois.fr/marsac-con/marches-publics.html>

VIE DES SOCIÉTÉS

ENERGY ENTREPRISE SAS
 SAS au capital de 1000 €
 Siège social : 4 RUE DES VIGNES 63270 CORNET
 Matriculation au RCS de CLERMONT-FERRAND 804898127

CHANGEMENT D'OBJET SOCIAL

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : installations chauffage et conditionnement de l'air, énergies renouvelables, installations de chauffage toutes énergies et maintenance, plomberie, ramassage, entretien chauffage.

FIDUCIAL SOFIRAL

4 Allée Pierre de Fermat, 63172 BEAUNE
 FROST ISSORE
 Société par actions simplifiée au capital de 3 050 euros
 Siège social : 251 Route du Puyrier, 63300 ISSORE
 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 21/11/2022, l'associé unique a décidé à effet du même jour :

- de remplacer la dénomination sociale FROST ISSORE par LES GOURMANNISES DE II et modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de nommer Mme Béatrice FAULLOUX ainsi 7 Allée Ste Marie 63340 Le Brull-sur-Courc en qualité de présidente de la société en remplacement de M Yvonn FROST
- de prendre acte de la démission de Mme Kimberley FROST et ne pas procéder à son remplacement.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne COOPÉRATIVE DE SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE
 L'enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ouverte initialement du lundi 14 novembre au jeudi 15 décembre 2022 inclus sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne, portant sur le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers situés à Thiers sur le territoire de la commune de Saint-Genès-Champagnelle est prolongée de 12 jours, jusqu'au mardi 27 décembre 2022, 19h00 heures. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, de danger, un résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable en mairie de Saint-Genès-Champagnelle. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public soit :
 - le lundi de 9h00 à 12h00 (hors jours exceptionnels le lundi 26 décembre 2022)
 - les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - le samedi de 9h00 à 12h00
 Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : www.puy-de-dome.gouv.fr
 (http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-ou-tarisation-e2884.html).

2630477

**SCEA
MONTEL-CHARPILLE**
Société civile au capital de 102 141,84 €
Siège social : La Gasse
63740 CISTERNES-LA-FORÊT
RCS Clermont-Ferrand n°410 180 483

Avis de modification

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2022 à effet au 31 décembre 2022, les associés ont décidé la cessation d'activité et la fin de gestion de Madame CHARPILLE Christine, épouse MONTEL, et la réduction du capital social porté à 101 840 €

Pour avis,
Les gérants

2630361

DRT FORMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 rue du Torpilleur Sirocco
63300 THIERS
782 817 447 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :
La société B.T.B. AUDIT, domiciliée 15 rue Cugnot 83540 ROMAGNAT, en qualité de Commissaire aux Comptes Militaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2630404

APROJOB AUVERGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 15-17, Rue du Pré de la Reine, 63100 CLERMONT-FERRAND
824 030 316 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une décision de l'assemblée unique en date du 30 novembre 2022, Monsieur Virgil LINTZ, demeurant 47, Rue du onze Novembre - 42100 SAINT-ETIENNE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Adeline FRENAT, démissionnaire.

POUR AVIS
Le Président

2630130

SCI PERALVA

Au capital de 1 000 €
RCS Clermont-Ferrand : 826 206 143
40 avenue Paul Bert (bat.B)
63400 Chamalières

L'AGE du 30 octobre 2022 a décidé de nommer Mr AGRET Bernard, demeurant 40 av Paul Bert 63400 Chamalières, nouveau gérant non associé, en remplacement de Mr VIGUIE Gérard démissionnaire, et modifié en conséquence l'article 15 des statuts.

2630190

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal d'AGE du 30 novembre 2022 de l'EARL LES CLOS, 12 rue du Champ Pointu, 63300 FERRIER, 522 466 584 RCS Clermont-Ferrand, Guy LARRAT démissionnaire de ses fonctions de gérant, et Román LARRAT, demeurant 12 rue du Champ Pointu, 63300 FERRIER a été nommé gérant, l'ensemble à effet au 30 novembre 2022. La décision légale sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

2630264

MD FINITION

SAS au capital de 1500 € Siège social : 2 rue Debevoise, 63100 Clermont-Ferrand
900 412 983 RCS de Clermont-Ferrand

L'AGE du 25/09/2022 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. MISSACUI Hosameddine à compter du 30/09/2022.
Mention au RCS de Clermont-Ferrand

2630031

SARL JAUBERT SARL au capital de 6000€ Siège social : Chemin des Cottes 63115 Mezel 536 193 997 RCS Clermont-Ferrand Le 23/11/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 77 chemin du Grillet 63115 Mezel à compter du 23/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Clermont-Ferrand

2630108

**D&G
COMMUNICATION**

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 50 boulevard de
MONTCHALAMET
63130 ROYAT
682 499 114 RCS CLERMONT FERRAND

Aux termes d'une délibération en date du 15 Février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-246 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président

2630241

AVIS

SFCONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 29.000 € Siège social : 14 ter chemin de la Ville, 63720 SURAT 826 144 398 RCS CLERMONT-FERRAND

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2022 : Monsieur Frédéric SANDOULY, demeurant 14 Chemin de la Ville, 63720 SURAT a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2023 en qualité de Président en remplacement de Monsieur Patrick SANDOULY, démissionnaire.

POUR AVIS
Le Président

CONVOCAION

5630405

Office notarial de Maîtres
ROUZIER, FUZILLIER, RENON
et ARNAUD-RAYNAUD
Notaires associés à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
42, rue François Traravant

**«AUVERGNE
BOULANGERE ET
PATISSIERE»**

SA AU CAPITAL DE : 38 125 euros
SIEGE SOCIAL : CLERMONT-FERRAND
(Puy-de-Dôme)
ZAC des Gravanches
5 rue Jacqueline Auriol
R.C.S. CLERMONT-FERRAND
861 200 210

AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la Société Anonyme sur-régie sont convoqués au siège social en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le 29 décembre 2022, à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits et sont à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Des formulés de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social. Les actionnaires qui désirent voter à distance, peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote à distance et les annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société au jour au moins avant la date prévue de l'Assemblée.

Les votes à distance ne seront pris en compte que si les formulés démontrent remplis parvenus à la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONDS DE COMMERCE

7630265

Office Notarial de Chamalières
22 bis avenue de Royat
63400 Chamalières

**CESSION DE
FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par M^{re} BLETTERIE notaire à CHAMALIERES (63) le 22/11/2022, enregistré au SPFE de CLERMONT-FD le 25/11/2022 sous le n°202202614 a été cédé :

Par M. Fayçal ZAYANI (né à GHOMRASSEN (Tunisie) le 27/08/1975), commerçant, époux de Mme Sondes MOBARAH, demeurant à CLERMONT-FD (63000), 31 rue Guymer.

À M. Abdelkader MOKADEM (né à KSAAR EL GOUKHARI (Algérie) le 22/08/1970), restaurateur et Mme Yamina YAHY (née à HUSSEIN-DEY (Algérie) le 15/12/1974), sans profession, son épouse, demeurant ensemble à CLERMONT-FD (63100), 45 rue des Quatre-Granges.

Le fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE LIBRE SERVICE sis à CLERMONT-FD (63000), 8 rue Saint-Esprit, nom commercial GOOD TIME, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de CLERMONT-FD sous le n°490391729.

Moyennant le prix de 25.000,00 euros. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 22/11/2022, l'entrée en jouissance est fixée au 22/11/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans six (6) jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial sis à CHAMALIERES (63400), 22 bis avenue de Royat, où domicilié a été élu à cet effet

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9630357

PUY-DE-DÔME

**RÉSULTAT DE MARCHÉ
Services**

Nom et adresse de l'acheteur : Département du Puy-de-Dôme
24 rue St-Espar - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Objet du marché : Garantie d'activité départementale dans le Puy-de-Dôme
Mode de passation : Procédure adaptée ouverte
L'avis d'attribution peut être consulté dans son intégralité sur le site du JOUE sous la référence :2022/S 233-670596
Date d'envoi du présent avis : 5 décembre 2022

9630187

**Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne
COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE**

L'enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ouverte initialement du 14 novembre au jeudi 15 décembre 2022 inclus sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne, portant sur le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers situés à « Thèlix » sur le territoire de la commune de Saint-Genès-Champanelle est prolongée de 12 jours, jusqu'au mardi 27 décembre 2022, 17h00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, de danger, un résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable en mairie de Saint-Genès-Champanelle.

Les personnes intéressées peuvent en grande connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux au public soit :
- le lundi de 14h00 à 19h00 (fermeture exceptionnelle le lundi 26 décembre 2022)
- les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : www.puy-de-dome.gouv.fr (http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - bureau de l'environnement - 5^{ème} étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h15 à 16h00 (le samedi de 9h00 à 12h00).

M. Alain PAULET, ingénieur GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur organisera une réunion d'information et d'échange avec le public le jeudi 22 décembre 2022 à partir de 19h00 à la maison des associations à Saint-Genès-Champanelle et recevra les observations des tiers lors d'une permanence supplémentaire en :

Mairie de Saint-Genès-Champanelle le mardi 27 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :
- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
- soit à l'occasion de ses permanences. Les faire connaître oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal.

- soit les adresser, en mains ou Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête

- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne-Thèlix-63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (Mme Picard, tel : 07 92 36 44 95).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le demandeur donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de réquis, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme. Le présent avis est affiché en mairie de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aydat, Chanonat, Romagnat, et Ceyrat (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegales.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour le transparent économique (APTE) avec le concours de molegale

Pour vos Annonces Légales

6nebd08881FRSERS
à votre service
dans 13 départements

ALC
ANNONCES LÉGALES CLERMONT-FERRAND

ANNONCES ÉGALES

12630422

EURL ARAI ENERGY

SOCIÉTÉ UNIQUE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 Rue du Montel
ZA la Novalie
63970 La Roche-Bianche
637 424 505
R.C.S. CLERMONT-FERRAND

Le 28/10/2022, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.
Modification au RCS de CLERMONT-FERRAND.

CLOTURE DE LIQUIDATION

27630435

AUVERCO

AUVERCO
Route de Voivé Espace Mozec
63530 Enval

ELEC ET PLUS

SASU au capital de 1 000 €
Siège social 116, rue de la Verdée
63530 Enval

843 458 555 RCS de Clermont-Ferrand

Le 30 Septembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BOSCH Patrick, demeurant 18, rue de la Verdée à Enval, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

Radiation au RCS de Clermont-Ferrand.

DISSOLUTIONS

28-01630291

Fromagerie des vaches Salers

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE à capital variable

Agréée sous le numéro N°ALV 008,
Siège social : Place de la mairie
63690 Tauves

N° d'identification : 479 637 456
RCS Clermont-Ferrand

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire de la coopérative Fromagerie des vaches Salers réunie le 28/10/2022 à Tauves (Puy-de-Dôme) a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable. La dissolution a pour cause la constatation du nombre d'associés coopérateurs en dessous du seuil réglementaire prévu à l'article R522-1 du code rural.

Elle a nommé comme liquidateur : Monsieur Laurent GIAT domicilié à Nohat - 63690 Tauves auquel elle a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale, pour réaliser l'actif à l'amiable et acquitter le passif de la société.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est fixé au siège de la coopérative soit Place de la mairie - 63690 Tauves, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce du Clermont-Ferrand en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur

28-01630247

LES GOURMETS

Monsieur Laurent GIAT domicilié à Nohat - 63690 Tauves auquel elle a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale, pour réaliser l'actif à l'amiable et acquitter le passif de la société.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est fixé au siège de la coopérative soit Place de la mairie - 63690 Tauves, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce du Clermont-Ferrand en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

28-01630134

COIF DELILLE63

SARL au capital de 100 €
Siège social : 57 BOULEVARD TRUDAINE
63000 Clermont-Ferrand

833 906 567 RCS de Clermont-Ferrand

L'AGE du 31/08/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. YAHIA ANASSE, demeurant 3 RUE DE NEYRAT 63100 Clermont-Ferrand, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au RCS de Clermont-Ferrand.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9630023

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne
COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par jour en points et 200 millions de litres par an, implantée, au lieu-dit « Theix » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE et relève des dispositions de l'article L181-1-2° du code de l'environnement.

De projet concerné les rubriques :
- au titre des installations classées sous les régimes :
- autorisation, 3842-3 traitement et transformation de matières premières animales et végétales (rubrique IED), 4130-2a ; présence de substances liquides de toxicité 3
- enregistrement : 2921-1a ; installation de refroidissement
- déclaration avec contrôle périodique : 2930-A-2, 4735-1b, 1530-2
- déclaration : 2661-1-c, 2625-1, 2662-3, 1532-2b

* au titre de la Loi sur l'Eau sous les régimes :
- autorisation : 1120-1 ; autorisation de prélèvement d'eau
- déclaration : 1110 déclaration de forage, 2150-2 déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi de 14h00 à 18h00
- les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : www.puy-de-dome.gouv.fr (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a284.html>).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - bureau de l'environnement - 5^{ème} étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00 (15h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PAULET, ingénieur GRDF, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE les :

- lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- samedi 23 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- vendredi 02 décembre 2022 de 09h00 à 12h00
- jeudi 08 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- jeudi 15 décembre 2022 de 15h00 à 18h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête ;

- soit à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal ;

- soit les adresser, en mairie de Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête ;

- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : projet-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a284.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - Theix - 63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (Mme Picard, tel : 07 82 32 43 05).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.

Le présent avis est affiché aux mairies de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aydat, Cherat, Romagnat, et Cayrat (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

9630496

Département du Puy-De-Dôme

Commune de SAUVESSENGES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/11/2022

Par suite d'une convocation en date du 28/10/2022, les membres composant le conseil municipal de SAUVESSENGES se sont réunis à la mairie, le 04/11/2022 à 21 heures sous la présidence de M. ARDEVOL Didier, Maire.

Sont présents : MM. ARDEVOL Didier - MOSNIER Isabelle - MIDROIT Serge - PIRAVY Fabrice - PEJUN Jacques - QUATRESOUS Murielle - DARD Eric - BERNARD Michaël - POULY Céline - QUATRESOUS Mireille - DUBUIS Isabelle - ALLARD Henri

Excusés : ROUSSET Pascal

Absents : DRUILL Jérôme - BORDET Patrick

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales - 2022-38

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme QUATRESOUS Murielle est désignée pour remplir cette fonction

OBJET : Transfert de biens de section à la commune

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes,

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'article L.2411-12-2 au Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le département « le transfert à la commune de tout ou partie de biens, droits et obligations d'un section » à la demande du conseil municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général. Le Conseil Municipal a choisi de demander au Préfet de prononcer le rattachement à la commune dans l'intérêt public, des biens de la section « Le Bourg - la Vieille » à Sauvessenges

Absents : DRUILL Jérôme - BORDET Patrick

Section AM n° 507 - 1280 m² - Les Prés de Sauvessenges

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, cette parcelle sert de voie d'accès pour desservir la zone constructible attenante.

Section AM n° 508 - 2650 m² - Les Prés de Sauvessenges

Cette parcelle a toujours été utilisée par la commune et sert actuellement de terrain de stockage de matériaux.

Section BN n° 187 - 334 m² - la Drye

Il s'agit de la parcelle sur laquelle est implanté le château d'eau qui dessert une partie de la population de la commune de Sauvessenges en eau potable. Ce bâtiment est entretenu très régulièrement par les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de transférer les biens de la section « Le Bourg - la Vieille » désignés ci-dessus dans le domaine communal pour un objectif d'intérêt général.

Charge M. le Maire de lancer la procédure

Demande au représentant de l'Etat de prononcer le transfert de ces parcelles à la commune.

Cette délibération sera publiée dans un journal d'annonces légales et affiché en mairie pendant deux mois.

Fait et délibéré en mairie,
Pour copie conforme
Le Maire

9630018

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société PHOTOSOL Développement

Projet de construction de la centrale photovoltaïque du Gondérat et Vica communes de Culhat et Bulhon

Une enquête publique est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 17h00 sur le projet présenté par la société PHOTOSOL Développement relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Culhat et Bulhon.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire n° 053 058 21 L0015 déposée le 10 novembre 2021 en mairie de Bulhon et n° 053 131 21 L0023 déposée le 4 novembre 2021 en mairie de Culhat par la société PHOTOSOL Développement.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol du Gondérat et Vica sur les communes de Culhat et Bulhon s'implante sur une superficie d'environ 85 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 103 MWc, pour une production envisagée de 127 GWh/an. Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, sont résumés non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, et à la mairie de Bulhon pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- mardi, mercredi, jeudi : de 9h00 à 12h00
- vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- samedi : de 9h00 à 12h00
- mairie de Bulhon

- mardi : de 14h00 à 18h00
- mercredi : de 13h30 à 16h30
- jeudi : de 9h00 à 12h00

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick Mirowski, Architecte-Urbaniste honoraire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

à la mairie de Culhat :

- lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h
- samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 9 décembre 2022 de 14 h à 17 h

à la mairie de Bulhon :

- mardi 22 novembre 2022 de 14 h à 17 h
- jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Culhat et Bulhon, - en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,

- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetes-publiques-4290@registre-dematerialise.fr

- en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4290>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Mme JACQUOT (responsable Développement) - société PHOTOSOL Développement
40-42, rue de la Boétie - 75008 PARIS - tel : 06 42 04 08 59 - courriel : sophie.jacquot@photosol.fr

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Culhat et Bulhon, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.

9630421

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

AVIS D'ENQUÊTE

D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Mise en conformité des périmètres de protection des forages de Blaison F1 et F2

Commune de Messeix

Une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est ouverte du mardi 14 novembre 2022 à 14 h au vendredi 16 décembre 2022 à 12 h sur le projet présenté par le Conseil Départemental de la Corrèze relatif à la mise en conformité des périmètres de protection des points d'eau destinés à la consommation humaine des forages de Blaison F1 et F2 situés sur la commune de Messeix. Les forages de Blaison F1 et F2 alimentent le Centre Hospitalier du Pays d'Eygarrande situé sur la commune de Monestier-Mérinès.

Le dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

Mairie de Messeix (63) :

- lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- mercredi de 8 h à 12 h
- samedi de 9 h à 12 h

Mairie de Monestier-Mérinès (19) :

- mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h

Le présent arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête ainsi que le dossier d'enquête d'utilité publique sont publiés sur les sites internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme et dans la Corrèze aux adresses suivantes :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/mise-en-conformite-des-perimetres-de-protection-s8987.html>

<https://www.corrèze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Las-enquetes>

Monsieur Gilles HERBACH, urbaniste, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

à la mairie de Messeix (63) :

- le samedi 10 décembre 2022 de 9 h à 12 h
- le vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h
- à la mairie de Monestier-Mérinès (19) :

- le mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h

Les observations pourront soit être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Messeix (siège de l'enquête) où elles seront annexées aux registres d'enquête.

À la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Messeix et à la mairie de Monestier-Mérinès, ou sur les sites internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme et dans la Corrèze.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral autorisant ou refusant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la déviation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection des points d'eau et les travaux correspondants au bénéfice du Conseil Départemental de la Corrèze.

**LAVOÛTE-CHILHAC — LE PUY-EN-VELAY
FRUGÈRES-LES-MINES**

Gérard et Roselyne VERGNE,
Martine VERGNE et Jean-Marc MATHIEU,
ses enfants ;
David PRANYIES,
Amélie et Christophe ABRANTES,
Nicolas PRANYIES et Laetitia DIDIER,
Anthony VERGNE,
ses petits-enfants ;
Lola, Bryan, Alice, Raphaël, Léa,
ses arrière-petits-enfants ;
La famille BOREL et VERGNE
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Odette VERGNE
née BOREL

survenu à l'âge de 85 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 19 novembre 2022, à 14 h 30, en l'église de Lavoûte-Chilhac, suivie de l'inhumation au cimetière de Blassac.

Condoléances sur registre.
Une pensée est demandée pour son époux
Aimé VERGNE
décédé en 2001.

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que ses médecins et l'ensemble du personnel de l'EPHAD d'Albère pour leurs bons soins.
PF Moneyron, Langeac.

SAUGUES

La famille BORDE
très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Gérard BORDE
survenu le 5 novembre 2022, à l'âge de 87 ans, remercie toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages, envois de fleurs ou de plaques, se sont associées à sa peine.
PF Rousset.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

PUY-DE-DÔME

ANNONCES LÉGALES

Services juridiques et publications sur www.centre-af.com

04.73.17.31.27

legales@centre-af.com

PUY-DE-DÔME
RÉGION AUVERGNE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TERRAIN

Nom et adresse de l'acheteur
Groupement de communes : CD 63 / Commune de VARENNES S/USSON
Coordonnées : Département du Puy-de-Dôme
24 rue St-Espirit
63093 Clermont Ferrand Cedex 1
Objet du marché
Aménagement de la RD. 996 en traversée d'agglomération
Commune de VARENNES SUR USSON
Mode de passation
Procédure adaptée ouverte
Date limite de réception des offres
12 décembre 2022 - 12 heures
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du BOAMP sur la référence "22-152310" et les documents téléchargés sur www.puy-de-dome.fr
Date d'envoi du présent avis
16 novembre 2022

WE DES SOCIÉTÉS

GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2022 à ALBIERE, la société BESSON CHAUSSURES, S.A.S. au capital de 19 992 360 euros, dont le siège social est 1 rue des Frères Montgoulier 63170 ALBIERE, immatriculée au R.L.S. de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 304 378 454, exploitant le fonds de commerce d'articles chaussants 36, Z.I. - 67 avenue d'Aubière - 63800 COURNON D'Auvergne a donné ledit fonds en gérance-mandat au sens des dispositions des articles L1461 à 1464 du Code de Commerce à :

la société SARL BAUER DISTRIBUTION au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 1 Rue des Frères Montgoulier - 63170 ALBIERE immatriculée au R.L.S. de CLERMONT-FERRAND sous le n° B 818 476 053.

En vertu dudit mandat de gestion, la société SARL BAUER DISTRIBUTION exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant mandataire à compter du 1er septembre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2023 sauf démission par l'une ou l'autre des parties par LRAAR un mois avant la date effective de résiliation du contrat.

Pour avis et insertion

TRIMS AUTO AUVERGNE

Société à responsabilité limitée impersonnelle
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 10 Rue Nicolas Joseph Cognet
63900 CLERMONT-FERRAND
514 328 622 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions en date du 15 novembre 2022, l'associé unique a pris acte des démissions de Madame Cécilienne SCHNET et Monsieur Julien MONGES de leur fonctions de co-gérants. Meilleurs seront faites au RCS de CLERMONT-FERRAND
Pour avis le gérant

SMART MANDAT, SAS au capital de 200,00 €, S'IMPASSE DU INCERTAINEMENT ISOPTO LA ROCHE BLANCAHE. RCS n°9919 746 001 CLERMONT-FERRAND.

CHANGEMENT D'ACTIVITE

L'assemblée générale exceptionnelle du 17/10/2022, l'objet social a été modifié comme suit : LA COMMERCIALIZATION ET LA PUBLICATION SUR INTERNET D'ANNONCES IMMOBILIERES LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE AVANT UN OBJET SIMILAIRE, COMMERCE DU COMPLEMENTAIRE EN GENERALMENT TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES POURVANT SE RATTACHER DIRECTEMENT A L'OBJET PRECITE OU A TOUTS OBJET SIMILAIRE CONNEXES OU SUSCEPTIBLE D'EN FACILITER LA REALISATION.

**LAURE BACHIMON
AVOCAT**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Clermont-Ferrand (63) du 7 novembre 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de CLERMONT-FERRAND, le 8 Novembre 2022, référence 6304P01 2022 A 05056, la SEJARI NJ MARTIN représentée par Maître Ferry MARTIN demeurant 13 Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND, agissant les qualités de Liquidateur Judiciaire de la Société "LE BVO 50MS", SAS au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé à AMBERT (63600), 17 Boulevard Sully, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n° 831 196 019, désignée à cette fonction suivant Jugement du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND du 23 Juin 2022 et spécialement habilitée suivant Ordonnance du Juge-commissaire en date du 10 août 2022, a cédé à la société "MAILLIE BVO", SAS au capital de 4.000 €, dont le siège social est situé à AMBERT (63600), 17 Boulevard Sully, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n° 919 517 342, représentée par son Président en exercice, Monsieur Thierry LEVRE, un fonds de commerce de vente aux particuliers et professionnels, de tous produits d'épicerie, légumes et produits frais en général, charcuterie, salaisons, produits régionaux, fromages, en particulier sous label Bio et sous produits mixés, sis et exploités 17 Boulevard Sully (63600) AMBERT, pour lequel le cédant est inscrit-qualifié au Registre du Commerce de CLERMONT-FERRAND et au Répertoire SIRENE sous le numéro 831 196 019 00026, moyennant le prix de 21.000 €, dont il a la possession depuis le 25 août 2022. Complé tenu de l'état de liquidation judiciaire du Cédant, il n'y a pas lieu de faire d'élection de domicile pour les éventuelles oppositions des créanciers antérieurs à la liquidation judiciaire, les créanciers ayant d'ores et déjà déclaré leurs créances. En recherche, pour les éventuels créanciers postérieurs, élection de domicile est faite en l'étude de la SEJARI NJ MARTIN telle que ci-avant identifiée. Pour avis.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

clermont auvergne métropole

AVIS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAINE

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : www.clermontmetropole.eu

Act & ROTUNDES ASSISÉS

1, place de la République
63400 Pont-de-Château

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Avis de changement de régime matrimonial
Suivant acte reçu par Me Hadrien BITONTI, notaire à PONT DU CHATEAU, le 10 novembre 2022, M. Philippe Jean-Michel CHAPEL et Mme Isabelle BAY, demeurant ensemble à COURPIERE (63120), nés M. à THIERS (63001) le 28 mars 1955 et Mme à CLERMONT-FD (63000) le 1er avril 1937, mariés à COURPIERE (63120) le 3 juillet 2021 sous le régime de la Communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont modifié leur régime matrimonial par l'apport à la communauté d'un bien sis à COURPIERE (63120) 13 rue de l'Antenne Mare-Puissavac, acquis par Mme CHAPEL née BAY avant le mariage. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me BITONTI, notaire à PONT DU CHATEAU. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de CHATEAULIN. Pour avis et mention Me Hadrien BITONTI

WE DES SOCIÉTÉS

GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2022 à ALBIERE, la société BESSON CHAUSSURES, S.A.S. au capital de 19 992 360 euros, dont le siège social est 1 rue des Frères Montgoulier 63170 ALBIERE, immatriculée au R.L.S. de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 304 378 454, exploitant le fonds de commerce d'articles chaussants 36, Z.I. - 67 avenue d'Aubière - 63800 COURNON D'Auvergne a donné ledit fonds en gérance-mandat au sens des dispositions des articles L1461 à 1464 du Code de Commerce à :

la société SARL BAUER DISTRIBUTION au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 1 Rue des Frères Montgoulier - 63170 ALBIERE immatriculée au R.L.S. de CLERMONT-FERRAND sous le n° B 818 476 053.

En vertu dudit mandat de gestion, la société SARL BAUER DISTRIBUTION exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant mandataire à compter du 1er septembre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2023 sauf démission par l'une ou l'autre des parties par LRAAR un mois avant la date effective de résiliation du contrat.

Pour avis et insertion

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Mise en conformité des périmètres de protection des forages de Mazon F1 et F2 Commune de Mazon

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est ouverte, du mardi 29 novembre 2022 à 14 h au vendredi 16 décembre 2022 à 12 h sur le projet présenté par le Conseil Départemental de la Corrèze relatif à la mise en conformité des périmètres de protection des points d'eau destinés à la consommation humaine des forages de Mazon F1 et F2 situés sur la commune de Mazon. Les larges de Mazon F1 et F2 alimentent le Centre Hospitalier du Puy d'Allier situé sur la commune de Monestier-Ménils.

LE MAIRÉ DE PUY-DE-DÔME

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 18h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 670 500 litres par jour en pointe et 200 millions de litres par an, implantés, au lieu-dit « Thèze » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE et relève des dispositions de l'article L1094-2 du code de l'environnement.

Le projet concerne les réalisations :

- au titre des installations classées sous les régimes :
 - autorisation :
 - 3542-3 : traitement et transformation de matières premières animales et végétales (régime IED),
 - 4130-20 : présence de substances liquides de toxicité 3
 - enregistrement : 2921-10 : installation de refroidissement
 - déclaration avec contrôle préalable : 2510-A-2, 4735-10, 1530-2
 - déclaration : 2661-1, 2825-1, 2862-3, 1532-2b
 - ou titre de loi sur l'eau sous les régimes :
 - autorisation : 1120-1 : autorisation de prélèvement d'eau
 - déclaration : 1110 : déclaration de forage, 2150-2 : déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi 14 novembre 2022
- les mardi, jeudi et vendredi de 18h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : www.puy-de-dome.gouv.fr (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-a-autorisation-2284.html>).

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - bureau de l'environnement - 5ème étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (17h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PALLET, ingénieur CDR, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE les :

- lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- samedi 26 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- vendredi 02 décembre 2022 de 09h00 à 12h00
- lundi 05 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- jeudi 15 décembre 2022 de 18h00 à 19h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête,
- soit, à l'occasion de ses présentations, les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Saint-Genès-Champanelle, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-a-autorisation-2284.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - Thèze : 63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (Mme Klouze, tél : 07 62 36 48 05).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la demande sera liée à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.

Le présent avis est affiché en mairies de Saint-Genès-Champanelle (commune d'implantation), Aysat, Chamont, Romagnat, et Cayot (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

clermont auvergne métropole

AVIS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAINE

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : www.clermontmetropole.eu

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

clermont auvergne métropole

AVIS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAINE

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : www.clermontmetropole.eu

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

clermont auvergne métropole

AVIS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAINE

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : www.clermontmetropole.eu

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

clermont auvergne métropole

AVIS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAINE

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : www.clermontmetropole.eu

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

clermont auvergne métropole

AVIS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'ENTRÉE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAINE

Par délibération n° DL20220930 125 du 30 septembre 2022, Clermont Auvergne Métropole a adopté son Programme Local de l'habitat (PLH) 2023 /2028 sur les 21 communes du territoire. Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de l'EPO et dans les 21 mairies des communes membres. La délibération peut être consultée au siège de Clermont Auvergne Métropole, 64 avenue de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, et sur le site Internet de la Métropole à l'adresse suivante : www.clermontmetropole.eu

REMERCIEMENTS

**SAINT-REMY — VILLENEUVE-D'ALLIER
CHAMALIÈRES**

M. François SERVANT, son époux ;
Bénédict et Antony,
Frédéric et Audrey,
ses enfants ;
Maman, Elise et Léa, ses petites-filles ;
Hubert et Christine, son frère et sa belle-sœur,
Ainsi que toute la famille,
dans l'impossibilité de répondre individuellement, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs paroles réconfortantes, leurs envois de fleurs et de plaques, se sont associées à leur peine lors du décès de

Madame Ginette SERVANT

PF Soleilhac, Brioude.
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

CARNET SERVICES OBSEQUES

- POMPES FUNÉBRES**
- POMPES FUNÉBRES MONEYRON**
Organisation obèques - Chambres funéraires
Mortuaires - Entretien sépultures
Magasin funéraire
- 43300 Langeac - Tél. 04.71.77.00.93
 - POMPES FUNÉBRES BONNET**
- 43100 Brioude - Tél. 04.71.74.90.73
Funérarium - Mortuaires funéraires
Contrats obèques - Devis gratuits
 - POMPES FUNÉBRES SOLEILHAC**
- Brioude - Tél. 04.71.74.97.73 et 06.76.36.44.71
- Paulhaguet - Tél. 04.71.76.87.25
- Brassac-les-Mines - Tél. 04.73.54.38.17

PUB

Pour transmettre vos avis d'obèques et de remerciements

04 73 17 31 41 • obseques@centre-af.com

ANNONCES LÉGALES

28-01630131

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une déclaration en date du 25 mars 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société **FORGE ET MARECHALERIE GUINBAT**, société par actions simplifiée au capital social de 2000 euros, dont le siège social est situé Les Berthons, 63230 SAINT-JACQUES-D'AMBUR, immatriculée au RCS CLERMONT-FERRAND sous le numéro 891 978 523 à compter de la dissolution anticipée de la société à compter du 25 mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Evart Guinat, demeurant ORCET 63670 4 Impasse du Poumey, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé ORCET 63670 4 Impasse du Poumey. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

28-01630182

GREEN WAY.

SARL en liquidation

Au capital de 86 100 euros

Siège social : 25 rue Buisson 63000 CLERMONT-FERRAND

Siège de liquidation : 44 rue de Lisbonne 63200 VICHY

RCS CLERMONT-FERRAND 082 060 231

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Christophe DA SILVA, demeurant 44 Rue de Lisbonne 63200 VICHY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 44 rue de Lisbonne 63200 VICHY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, en annexe au RCS.

28-01630085

RAIATEA

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 48 800 €

Siège social : 27 Rue de Valenciennes 63000 CLERMONT-FERRAND

SIREN 499 432 068

RCS CLERMONT-FERRAND

L'AGÉ de 30 Septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Patrick FOURNOL, et 38, Route de Champlot 63890 DURTEL, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés au 30 bis, Avenue Thémis 63400 CHAMPAIGNES, lieu du siège de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, en annexe au RCS.

28-01630063

NJC PATRIMOINE

SCI au capital de 1000 €

3 Rue Edmond Rostand

63110 ALLIANT

829294271 RCS Clermont-Ferrand

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/10/2022 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 07/10/2022, nommé en qualité de liquidateur M. JACQUOT Jérôme, 19 Rue Henri de Montherlant 63430 PONT DU CHATEAU et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Clermont-Ferrand

Pour avis

Le liquidateur

Transmettez-nous vos annonces et vos instructions de facturation sur annonces@semeur.com
Donnez-nous votre adresse mail pour recevoir votre attestation.

28-01630274

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/10/2022 a décidé la dissolution de la SARL SOCIETE ENTREPRISE GENESTIER, au capital de 7 622 €, 35 Route de Vichy, 63310 RANDAN, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND : 418.530.135 et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/10/2022. Monsieur BOLLICHE Jean-Yves, demeurant 13 Rue de 8 Mai 1945, 63270 SAINT-YORRE est nommé en qualité de liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND.

Pour avis

Le liquidateur

28-01630232

SCI C.S.J.T.

SCI au capital de 2 000 €

Siège social : 26 Boulevard Lavoisier

63000 CLERMONT-FERRAND

RCS CLERMONT-FERRAND 623 795 979

L'Assemblée générale extraordinaire du 20/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/11/2022. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Madame COURAT Sandrine, demeurant Lieu dit Les Rouchiloux, 63190 ORLEAT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce CLERMONT-FERRAND.

Sandrine COURAT

ANNONCES ADMINISTRATIVES

0630241

clermont auvergne métropole

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

CEYRAT MODIFICATION DU PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION

Modification du Périmètre du Droit de Préemption Urbain de CEYRAT. Par Délibération en date du 30 septembre 2022, le Conseil Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole a approuvé la modification du périmètre de Droit de Préemption Urbain sur les zones U1 et AU.

9630560

Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes Délégation départementale du Puy-de-Dôme

Arrêté préfectoral n°20221498 du 7 octobre 2022

autorisant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et le prélèvement au titre du code de l'environnement et déclarant d'utilité publique la déviation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection du point d'eau et les travaux correspondants pour les captages PUIJS 1 et 2 du MAIR D'ENVAL et NOUVEAU FORAGE DU MAIR D'ENVAL, situés sur le commune d'Orcinis et au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole. Cet arrêté est affiché en mairie d'Orcinis.

9630248

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

société PHOTOSOL Développement

Projet de construction de la centrale photovoltaïque du Gondrat et Vica communes de Culhat et Bulhon

Une enquête publique est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à 14h00 au soir jusqu'au mardi 15 novembre 2022 à 12h00 sur le projet présenté par la société PHOTOSOL Développement relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Culhat et Bulhon.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire n° 083 053 21 L0015 déposée le 10 novembre 2021 en mairie de Bulhon et n° 083 131 21 L0023 déposée le 4 novembre 2021 en mairie de Culhat par la société PHOTOSOL Développement.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol du Gondrat et Vica sur les communes de Culhat et Bulhon s'implante sur une superficie d'environ 55 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 103 MWc, pour une production envisagée de 127 GWh/an. Les éléments constitutifs du dossier comprennent notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, et à la mairie de Bulhon pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- mairie de Culhat
- lundi : de 13h30 à 17h00
- mardi, mercredi, jeudi : de 9h00 à 12h00
- vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- samedi : de 9h00 à 12h00
- mairie de Bulhon
- mardi : de 14h00 à 18h00
- mercredi : de 13h30 à 18h30
- jeudi : de 9h00 à 12h00

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick Mikrowick, Architecte-Urbaniste honoraire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

- lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h
- samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 9 décembre 2022 de 14 h à 17 h
- à la mairie de Bulhon :
- mardi 22 novembre 2022 de 14 h à 17 h
- jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Culhat et Bulhon,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Culhat, siège de l'enquête, ou elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4290@registre-dematerialise.fr
- en faisant formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4290>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Jérôme JACQUOT (responsable Développement) - société PHOTOSOL Développement - 41-42, rue de la Botte - 75005 PARIS - tel : 06 42 40 08 59 - courriel : jacquot@photosol.fr

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Culhat et Bulhon, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme, à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.

9630483

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 14 novembre 2022 à partir de 14h00 au jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne.

Cette demande concerne le projet de développement de son activité de conditionnement de produits laitiers pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par an, en pointe et 200 millions de litres par an, implantée, au lieu-dit « Thaix » sur le territoire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE et relève des dispositions de l'article L 181-1-2° du code de l'environnement.

Ce projet concerne les atteintes :

- au titre des installations classées sous les régimes :
 - autorisation ; 3842-3 : traitement et transformation de matières premières animales et végétales (matrice IED), 4130-2a : présence de substances liquides à toxicité 3
- aménagement ; 2821-1a : installation de refroidissement
- déclaration avec contrôle périodique : 2910-A-2, 4735-1b, 1530-2
- déclaration : 2861-1-c, 2925-1, 2882-3, 1532-2b
- au titre de la Loi sur l'Eau sous les régimes :
 - autorisation ; 1120-1 : autorisation de prélèvement d'eau
 - déclaration ; 1110 déclaration de forage, 2150-2 déclaration de rejet des eaux pluviales

Un exemplaire de ce dossier incluant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

- le lundi de 14h00 à 18h00
- les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2894.html, il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme - bâtiment rue d'Assas - Bureau de l'environnement - 5^{ème} étage à Clermont-Ferrand, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain PAULET, ingénieur GRDF, rattaché, en qualité de commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE les :

- Lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 02 décembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 08 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 15 décembre 2022 de 15h00 à 18h00

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert en mairie à cet effet pendant toute la durée de l'enquête,
- soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Saint-Genès-Champagne, siège de l'enquête au commissaire-enquêteur, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pre-enquete-publique@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2894.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, une consultation du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme - Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société LAITIÈRE DES VOLCANS D'Auvergne - Thaix - 83122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (Mme Picaut, tel : 07 82 38 48 05).

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr), et en mairie de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions de détail, puis par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme. Le présent avis est affiché en mairie de Saint-Genès-Champagne (commune d'implantation), Aydat, Chanonat, Romagnat, et Ceyrat (communes impactées par le rayon d'affichage de 3 km).

9630090

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Agglo Pays d'Issoire Direction de l'Aménagement du Territoire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET N°1 SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUDES

Par arrêté du Président en date du 30 septembre 2022, une enquête publique est ouverte pour la déclaration de projet n°1 sur le PLU de Coudes. Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui, dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale, sera déposé à la Mairie de Coudes, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs.

Du lundi 21 novembre 2022 à 8h00 au vendredi 23 décembre 2022 à 18h00 et consultable par le public les lundis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h et les mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier sera également consultable à partir du site internet de l'Agglo Pays d'Issoire : www.cspissoire.fr ou sur un ordinateur mis gracieusement à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie de Coudes.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront consignées sur un registre ouvert à cet effet en mairie, ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Enquête publique relative à la Déclaration de projet n°1 sur le PLU de Coudes - Mairie - 18 avenue Jean Jaurès - 63114 Coudes ou par mail à l'adresse suivante : enquete-cp1.coudes@cspissoire.fr.

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de l'Agglo (www.cspissoire.fr), les autres observations seront tenues à la disposition du public, en Mairie de Coudes. Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le vendredi 23 décembre 2022 à 16h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Coudes aux jours et heures suivants :

- lundi 21 novembre 2022 de 8h00 à 11h30
- mercredi 7 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 décembre 2022 de 14h00 à 18h00.

Monsieur Bernard CHAUSSEAU, fonctionnaire au ministère du budget, a été désigné commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairie de Coudes, à la direction de l'Aménagement du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site internet à l'adresse suivante : www.cspissoire.fr. Le projet de déclaration de projet n°1 sur le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des partenaires, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de Madame Emeline BARGE, responsable Urbanisme - Planification, et Madame Emmanuelle SAILLIE, assistantes Urbanisme, à l'Agglo Pays d'Issoire (20 Rue de la Liberté - 83500 Issoire - Tel : 04 76 62 20 00).

**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE
PRODUITS LAITIERS**

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

ANNEXE 2 – CERTIFICATS D’AFFICHAGE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de ROMAGNAT certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 28/10/2022

jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

* à la MAIRIE

Fait à ROMAGNAT
le (date) 16/12/2022
LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 20/10/2022

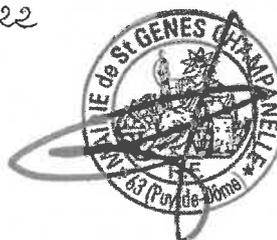
jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

* à la MAIRIE

Fait à Saint - Genès - Champanelle

le (date) 16/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

Mairie de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)**ENQUETE PUBLIQUE****PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

ouverte sur le projet présenté par la Société Laitière des Volcans d'Auvergne concernant l'augmentation de capacité de sa production sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE..

Le MAIRE de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE certifie que l'AVIS de prolongation d'enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) **jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.**

* à la MAIRIE

Fait à *Saint - Genès - Champanelle*

le (date) *29/12/2022*

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
18 bd Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
dès la clôture de l'enquête publique.

(2) Affichage : pour le jeudi 15 décembre 2022 délai de rigueur.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GÈNES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune de SAINT-GÈNES-CHAMPANELLE certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 20/10/2022

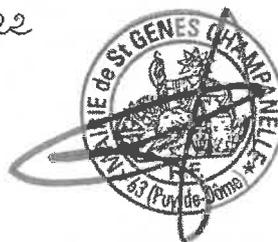
jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

* à la MAIRIE

Fait à Saint - Genès - Champanelle

le (date) 16/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

CERTIFICAT D’AFFICHAGE (1)

ENQUETE PUBLIQUE

PROLONGATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la Société Laitière des Volcans d’Auvergne concernant l’augmentation de capacité de sa production sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE..

Le MAIRE de la commune de CHANONAT certifie que l’AVIS de prolongation d’enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 06/12/22 jusqu’à la date de clôture de l’enquête publique.

* à la MAIRIE

Fait à CHANONAT

le (date) 28/12/22



LE MAIRE

J. B. [Signature]

(1) à retourner S.V.P. à : PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME,
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l’Appui Territorial
Bureau de l’Environnement
18 bd Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
dès la clôture de l’enquête publique.

(2) Affichage : pour le jeudi 15 décembre 2022 délai de rigueur.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE (1)

ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d'Auvergne en vue d'augmenter la capacité d'exploitation d'une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

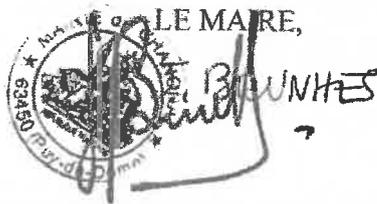
Le MAIRE de la commune de CHANONAT
certifie que l'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché
depuis le (2) 18 octobre 2022

jusqu'à la date de clôture de la période de consultation du public.

* à la MAIRIE

Fait à CHANONAT

le (date)

LE MAIRE,


(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Environnement
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

CERTIFICAT D’AFFICHAGE (1)

ENQUETE PUBLIQUE

PROLONGATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la Société Laitière des Volcans d’Auvergne concernant l’augmentation de capacité de sa production sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE..

Le MAIRE de la commune d’AYDAT certifie que l’AVIS de prolongation d’enquête publique concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché depuis le (2) 14/12/2022 jusqu’à la date de clôture de l’enquête publique.

* à la MAIRIE

Fait à Aydat

le (date) 30/12/2022

LE MAIRE,



(1) à retourner S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l’Appui Territorial
Bureau de l’Environnement
18 bd Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
dès la clôture de l’enquête publique.

(2) Affichage : pour le jeudi 15 décembre 2022 délai de rigueur.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE (1)

ENQUÊTE PUBLIQUE

ouverte sur le projet présenté par la société Laitière des Volcans d’Auvergne en vue d’augmenter la capacité d’exploitation d’une laiterie à « Theix » sur la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

Le MAIRE de la commune d’AYDAT certifie que l’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet ci-dessus visé, a été affiché ~~le (2)~~ le (2) **18/10/2022**

jusqu’à la date de clôture de la période de consultation du public.

* à la MAIRIE

Fait à **Aydat**

le (date) **16/12/2022**

LE MAIRE,

F. SEQUE



(1) ~~à retourner~~ S.V.P. à : PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Service de coordination des politiques publiques et de l’appui territorial
Bureau de l’Environnement
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

dès la fin de la période de consultation du public.

(2) Affichage : 15 JOURS au moins AVANT la période de consultation du public (28 octobre 2022)

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mme PICARD Anne-Marie, Maire de CEYRAT certifie que :

- l'arrêté préfectoral N°2022-1531 du 14/10/2022 prescrivant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LAITERIE DES VOLCANS D'AUVERGNE portant sur le projet de développement de son activité de conditionnement des produits laitiers situé à THEIX sur le territoire de la Commune de Saint-Genès-Champanelle.

- l'arrêté préfectoral N°2022-1756 du 30/11/2022 portant prolongation de l'enquête publique jusqu'au 27 décembre 2022.

ont bien été affichés et apposés à l'emplacement réservé à cet effet en Mairie et ce, jusqu'au 27 décembre 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ceyrat, le 10 JAN. 2023

Le Maire,



Anne-Marie PICARD.

**ENQUETE PUBLIQUE DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**Projet de DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE DU CONDITIONNEMENT DE
PRODUITS LAITIERS**

SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'Auvergne

Commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Département du PUY DE DOME

Arrêtés préfectoraux 20221531 du 14 octobre 2022 et 20221756 du 30 novembre 2022

**1 – ARTICLES QUOTIDIEN LA MONTAGNE
DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022**

Puy-de-Dôme → Actualité

ÉCONOMIE ■ Une enquête publique se poursuit jusqu'au 27 décembre, ponctuée par une réunion publique ce jeudi

Questions autour de la laiterie de Theix

La laiterie de Theix, à Saint-Genès-Champanelle, sou-
haite non seulement effec-
tuer des travaux de mise
aux normes mais aussi aug-
menter son volume de pro-
duction. Un deuxième volet
qui interroge des riverains.

Cécille Chozal

cecille.chozal@centrefrance.com

Comme la quarantaine de membres que compte l'Association Saint-Genès-Environnement, Vincent Grangeon n'a rien de particulier contre la Société laitière des Volcans d'Auvergne, pas plus que contre l'industriel qui la dirige. Il n'oublie pas non plus que cette laiterie génère 126 emplois sur la commune de Saint-Genès-Champanelle. Toutefois, c'est un sentiment de surprise qui l'a envahi lorsqu'il a appris qu'une enquête publique était lancée suite au dépôt, par la laiterie, d'une demande de mise à jour de son permis d'exploitation.

Doubler la capacité

« Cela lui permettrait de doubler sa capacité de production en passant de 108 millions de litres de lait à 200 millions de litres

ne-Alpes du conseil général de l'environnement et du développement durable a notamment pointé, dans son avis, plusieurs manques et des imprécisions. En particulier sur les usages de l'eau prélevée dans la nappe phréatique souterraine ; sur un bilan carbone ne permettant pas d'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre ou encore sur des lacunes autour du risque incendie.

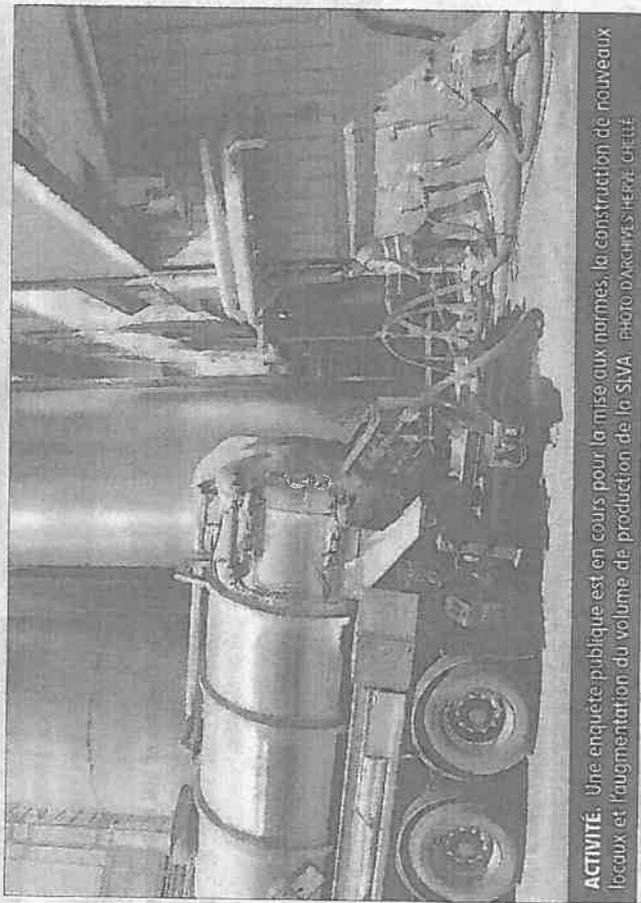
Une réunion publique ce jeudi 22 décembre

La fédération départementale de pêche attend elle aussi des précisions quant aux éventuels impacts sur la nature environnante. Des précisions

qui seront peut-être apportées ce jeudi, lors d'une réunion publique.

Suite à la demande de l'association Saint-Genès-Environnement, l'enquête publique a été prolongée de douze jours. Elle prendra fin mardi 27 décembre, à 17 heures. Ce délai permettra d'organiser une réunion publique ce jeudi, à 19 heures, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

La direction de la laiterie, que nous avons contactée, nous a assuré avoir « pris note des inquiétudes de l'association et travailler dessus », et préférer garder la primauté de ses réponses pour ces échanges en direct avec les participants présents à la rencontre. ■



ACTIVITÉ. Une enquête publique est en cours pour la mise aux normes, la construction de nouveaux locaux et l'augmentation du volume de production de la SILVA. PHOTO D'ARCHIVES HERP. GHEFF

de lait », débute le président de l'Association Saint-Genès-Environnement. « Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est le prélevement important en quantité d'eau dans l'Auzon et dans la nappe phréatique. Que restera-t-il pour la biodiversité ? »

Une autre source d'inquiétude, c'est qu'il y aura,

selon lui, un problème d'accès au site industriel, car le site est coupé en deux. « L'industriel ne dit pas comment il va sécuriser la circulation sur la RD 96 », développe Vincent Grangeon.

Des odeurs de fermentation flottent également régulièrement dans l'air, selon l'association. Alors qu'en sera-t-il par la suite,

si les volumes augmentent ? La station d'épuration de prétraitement serait-elle capable de traiter tous ces nouveaux flux ?

L'Association Saint-Genès-Environnement n'est pas la seule à émettre non seulement des réserves mais aussi un avis défavorable quant à ce projet d'extension. La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-

COMMENT FONCTIONNE L'ENQUÊTE ?

Jusqu'au 27 décembre. La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 27 décembre, à la mairie, de 14 heures à 17 heures. Les personnes peuvent prendre connaissance de l'enquête publique à la mairie de Saint-Genès-Champanelle ou sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html). Les personnes souhaitant apporter une contribution peuvent inscrire leurs observations sur le registre ouvert en mairie, lors des permanences du commissaire enquêteur, les adresser en mairie ou encore les envoyer par mail à pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr.

Economie

Ils demandent des précisions à la laiterie SLVA, qui envisage de doubler sa capacité dans le Puy-de-Dôme

Publié le 20/12/2022 à 14h00

Site Internet La Montagne



Une enquête publique est en cours pour la mise aux normes, la construction de nouveaux locaux et d'augmentation du volume de production de la SLVA (photo d'archives) © Hervé Chellé

La laiterie de Theix, à Saint-Genès-Champanelle (Puy-de-Dôme), souhaite non seulement effectuer des travaux de mise aux normes mais aussi augmenter son volume de production. Un deuxième volet qui interroge des riverains.

Comme la quarantaine de membres que compte l'Association Saint-Genès-Environnement, Vincent Grangeon n'a rien de particulier contre la Production - Consommer local pour les fêtes : les Société laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA), pas plus que contre l'industriel qui la dirige. Il n'oublie pas non plus que cette laiterie génère 126 emplois sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Toutefois, c'est un sentiment de surprise qui l'a envahi lorsqu'il a appris qu'une enquête publique était lancée suite au dépôt, par la laiterie, d'une demande de mise à jour de son permis d'exploitation.

Doubler la capacité

« Cela lui permettrait de doubler sa capacité de production en passant de 108 millions de litres de lait à 200 millions de litres de lait », débute le président de l'Association Saint-Genès-Environnement.

“ Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est le prélèvement important en quantité d'eau dans l'Auzon et dans la nappe phréatique. Que restera-t-il pour la biodiversité ? ”

Une autre source d'inquiétude, c'est qu'il y aura, selon lui, un problème d'accès au site industriel, car le site est coupé en deux. « L'industriel ne dit pas comment il va sécuriser la circulation sur la RD 96 », développe Vincent Grangeon.

Des odeurs de fermentation flottent également régulièrement dans l'air, selon l'association. Alors qu'en sera-t-il par la suite, si les volumes augmentent ? La station d'épuration de prétraitement sera-t-elle capable de traiter tous ces nouveaux flux ?

En attente de précisions

L'Association Saint-Genès-Environnement n'est pas la seule à émettre non seulement des réserves, mais aussi un avis défavorable quant à ce projet d'extension.

La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes du conseil général de l'environnement et du développement durable a notamment pointé, dans son avis, plusieurs manques et des imprécisions. En particulier sur les usages de l'eau prélevée dans la nappe phréatique souterraine ; sur un bilan carbone ne permettant pas d'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre ou encore sur des lacunes autour du risque incendie.



Récevez par mail notre newsletter éco et retrouvez l'actualité des acteurs économiques de votre région

JE M'INSCRIS

Production - Consommer local pour les fêtes - les ...

Une réunion publique ce jeudi 22 décembre

La fédération départementale de pêche attend, elle aussi, des précisions quant aux éventuels impacts sur la nature environnante. Des précisions qui seront peut-être apportées ce jeudi, lors d'une réunion publique.

Suite à la demande de l'association Saint-Genès-Environnement, l'enquête publique a été prolongée de douze jours. Elle prendra fin mardi 27 décembre, à 17 heures. Ce délai permettra d'organiser une réunion publique ce jeudi, à 19 heures, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

A lire aussi : [La Société laitière des volcans d'Auvergne, à Theix \(Puy-de-Dôme\), valorise son terroir et lance la marque "le petit Auvergnat"](#)

La direction de la laiterie, que nous avons contactée, nous a assuré avoir « pris note des inquiétudes de l'association et travailler dessus », et préférer garder la primeur de ses réponses pour ces échanges en direct avec les participants présents à la rencontre.

Comment fonctionne l'enquête publique ?

La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 27 décembre, à la mairie, de 14 heures à 17 heures.

Les personnes peuvent prendre connaissance de l'enquête publique à la mairie de Saint-Genès-Champanelle ou sur [le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme](#).

Les personnes souhaitant apporter une contribution peuvent inscrire leurs observations sur le registre ouvert en mairie, lors des permanences du commissaire enquêteur, les adresser en mairie ou encore les envoyer par mail à pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr.

Gaëlle Chazal

gaelle.chazal@centrefrance.com

SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE ECONOMIE EMPLOI AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

A LIRE SUR LA MONTAGNE Productions **Consommer local pour les fêtes : les ...** ✕

Actu - Détention immédiate pour un conducteur, le radar tronçon de l'A75 retiré...
Les faits divers de ce vendredi en Auvergne
La Montagne

Justice - Le conducteur à l'origine d'un accident, était ivre et à contresens sur l'A75 : condamné, il sera incarcéré
La Montagne

